



PROJET DE COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 08.04.2018
Date d'affichage du compte-rendu : 17.04.2018
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le seize avril deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Christian GRIPPON, Mme Stéphanie ROBERT et Mme Ginette HAYE qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à M. Patrick COIRAULT, Mme Sylvie MAGNAIN et Mme Jacqueline LORET.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PETIT

Monsieur le Maire accueille les élus et remercie Christelle Filippini Responsable de la gestion de la Médiathèque, venue présenter le bilan d'activités 2017.

Après adoption du compte-rendu de la séance du 19 mars 2018, l'assemblée délibère comme suit après avoir désigné, M. Patrick PETIT secrétaire de séance :

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA MEDIATHEQUE 2017

Comme chaque année, Christelle Filippini agent responsable de la Médiathèque, est venue présenter et commenter le bilan de l'activité de la Médiathèque de 2017. Les tableaux de synthèse concernent notamment les points suivants :

- Répartition de la provenance toutes catégories : 50% de Chef-Boutonne, 50 % hors commune. Le nombre moyen de passage journalier est de 16. Résultat stable par rapport à 2016.
- Le nombre de prêts est en hausse 11526 contre 10027 en 2016 avec cependant un nombre d'inscrits en baisse 346 contre 373 en 2016. Christelle souligne que les écoles empruntent beaucoup d'ouvrages ce qui peut expliquer, en partie, ce résultat.
- Seulement 31 personnes (contre 65 en 2016) ont utilisé internet. Le nombre d'utilisations est malgré tout en hausse puisqu'il est passé de 657 en 2016 à 1295 en 2017. La population s'est probablement équipée et a donc moins besoin d'utiliser les outils mis à leur disposition à la Médiathèque, mais il apparaît que l'offre est malgré tout nécessaire pour ceux qui ne sont pas équipés à titre personnel.
- Le montant du budget alloué à l'activité de la Médiathèque est de 8 000 € (au-delà de la moyenne nationale de 2€ /habitant)

Comme l'année dernière, une discussion s'engage quant à la baisse de la fréquentation (décès de lecteurs, manque de temps, départ, problème de mobilité ...). Christelle indique que certaines personnes découvrent la présence de la Médiathèque qui n'est peut-être pas assez visible et/ou matérialisée (signalisation). Elle regrette, par ailleurs, que le lieu exigü et difficile à agrémenter, ne permette pas une activité plus diversifiée. Il conviendra d'échanger avec la commission pour tenter d'améliorer ce point sans pour autant avoir de solution dans l'immédiat quant à l'exigüité des lieux. Monsieur le Maire indique par ailleurs que la mise en réseau des bibliothèques est un des axes de développement qui peut enrayer cette situation.

Christelle poursuit en évoquant le programme d'animations prévu pour 2018 dont certaines sont organisées avec des partenariats associatifs et locaux. Elle souligne que Jaquie Brown recrutée le temps de l'absence pour congé maternité d'Aurore Calphy, a suggéré des animations franco-anglaises à développer.

Monsieur le Maire remercie Christelle Filippini pour son exposé. Elle souligne que les bibliothécaires qu'elle côtoie, bénéficient rarement de la possibilité de s'exprimer devant les élus. Elle s'en réjouit et les en remercie à son tour.

ACTUALISATION DU REGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE MARGUERITE GURGAND

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet de règlement actualisé par la commission « Bibliothèque »
Il précise certaines clauses, notamment en ce qui concerne les inscriptions, la restitution de documents, le respect de chaque usager ... Ce règlement sera inséré sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr

INDEMNITES D'ADJOINTS - REVALORISATION DE L'INDEMNITE DU 3^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire indique que depuis plusieurs mois Nicole Bettan 3^{ème} adjointe, a pris des responsabilités supplémentaires (participation aux réunions, coordination et suivi des dossiers), au titre du dossier PCC (Petites Cités de Caractère), du patrimoine, du social.

La Commission Finances propose de calquer l'indemnité de Nicole Bettan sur celle des 1^{er} et 2^{ème} adjoints (502 € net) ce qui représente un coût supplémentaire pour 12 mois de 3 400 € environ.

Pour information le taux appliqué conformément à la délibération du 14 avril 2014, pour le régime indemnitaire des adjoints n'est pas le taux maximal : 1^{er} et 2^{ème} adjoint taux de 15% et pour les 3^{ème} et 4^{ème} adjoints taux de 8% contre 16% maximum pour les 4.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette modification qui sera applicable à compter du 1^{er} mai 2018.

MUTUALISATIONS DES SERVICES AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE VOIRIE DE LA BOUTONNE ET AVEC LE SYNDICAT DE GESTION DES GENDARMERIES DE CHEF BOUTONNE

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Mixte de Voirie de la Boutonne propose aux communes qui le souhaitent, de décentraliser les prestations mécaniques, à raison de 20 € / heure. Les fournitures nécessaires aux interventions, seront facturées directement et donc honorées par les communes concernées.

Compte tenu du départ de Louis Noël Albert, la commission « Vie du Personnel » propose d'essayer cette mutualisation. L'emploi contractuel de 3 mois (du 15 Janvier au 15 avril 2018) auquel la commune avait eu recours dans l'attente de la réflexion et donc de la décision du SMVB de mettre son agent à disposition des communes, n'est donc pas renouvelé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le recours au service mécanique du SMVB et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante. Un point d'étape sera fait pour déterminer si cette option est acceptable et répond aux attentes, tant pour le SMVB que pour la commune.

Par ailleurs, des interventions ponctuelles et immédiates sont nécessaires à la gendarmerie (logements et brigade). Il est proposé que les agents puissent intervenir dans ce cadre-là.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la mise à disposition des agents communaux pour travaux d'urgence à la Gendarmerie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Syndicat de Gestion des Gendarmerie des Chef-Boutonne. .

AFFECTATION DE RESULTAT 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX »

Monsieur le Maire rappelle le résultat de l'exercice précédent et commente la proposition de la Commission « Finances »

Après avoir validé à l'unanimité la proposition **d'affectation du résultat de fonctionnement 2016 de 76 422.13 € qui sera maintenu en totalité en fonctionnement** eu égard au résultat d'investissement 2017 qui permet d'envisager le programme de travaux 2018 sans affectation (travaux Avenue Auguste Gaud figurant au programme pluriannuel établi – éventuels investissements liés à l'étude patrimoniale faite par EGIS),

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2018 du Service des Eaux** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 279 268 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 159 736 €.

**AFFECTATION DE RESULTAT 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET ANNEXE « PARC LOCATIF »**

Monsieur le Maire commente la proposition de la commission Finances ainsi établie :

- Reversement d'une somme de 90 000 €uros au budget principal de la commune.
- Prise en compte de la réduction du loyer versé par le Conseil Départemental qui a demandé à n'utiliser qu'une des 2 ailes de la résidence.
- Régularisation du remboursement des frais d'entretien des parties communes 2017 (à compter de 2018 ce remboursement sera intégré dans le montant de la somme reversée, sans donner lieu à une écriture distincte).
- Prise en compte d'une annulation de créances irrécouvrables.
- Faits marquants de 2018 : fin des travaux de rénovation du logement rue Maurice Gadioux, rénovation d'un logement de la Place Emile Thomas suite départ de l'un des locataires, rafraichissement d'un logement Rue du Pré du Coq à l'occasion d'un mouvement de locataire, fin du programme de changement de radiateurs électriques.

Après avoir validé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2017, de 45 918.12 € :

- 25 918.12 €uros à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement
- 20 000.00 €uros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2018 du Parc Locatif** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 152 919 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 79 200 €.

**AFFECTATION DE RESULTAT 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET ANNEXE DE LA GARENNE DU BOIS AUX PINS**

Après avoir pris connaissance des écritures de stocks nécessaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2018 de la Garenne du Bois aux Pins**, se décomposant ainsi **intégration faite du produit de la vente d'une des parcelles faite en début d'année :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 461 845.37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 414 413.26 €.

Monsieur le Maire indique qu'une proposition d'achat est en cours pour la parcelle 21 du Lotissement. Sur sa proposition et pour tenir compte des nouvelles dispositions en ce qui concerne la TVA et le montant des frais d'acte, le Conseil Municipal valide la vente de la dite parcelle à 33 500 €uros TTC.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur le Maire commente l'évolution des recettes de fonctionnement et notamment celle :

Des dotations de l'Etat : Evolution à la hausse

Des fonds provenant de la Communauté de communes Mellois en Poitou : Evolution à la baisse

Les produits fiscaux

	Bases réelles 2017	Taux 2017	Produit 2017	Bases 2018	Taux 2018	Produit assuré 2018
TH	2 250 110,00 €	10,31%	231 986,34 €	2 279 000,00	10,31%	234 964,90 €
TFNB	64 265,00 €	54,68%	35 140,10 €	64 700,00 €	54,68%	35 377,96 €
TF	1 910 910,00 €	17,29%	330 396,34 €	1 929 000,00	17,29%	333 524,10 €
TOTAL	4 225 285,00 €		597 522,78 €	4 272 700,00		603 867 €

Considérant que la contribution communale versée initialement au Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne représentant **4 300 €** ne sera plus versée par la commune mais prélevée via la taxe Gemapi de la Communauté de Communes, sur proposition de la commission « Finances » qui a donc travaillé à l'élaboration du budget,
 Considérant la prospective présentée par la commission Finances,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de minorer le produit assuré d'autant et fixe par conséquent, les taux d'imposition 2018 comme suit :

	Bases 2018	Rappel Taux 2017	Variation à la baisse	Taux 2018	PRODUIT FISCAL 2018	Différence Recette /2017	Différence Recette / produit assuré
TH	2 279 000,00 €	10,31%	-0,70%	10,24%	233 320,15 €	1 333,80 €	-1 644,75 €
TFNB	64 700,00 €	54,68%	-0,70%	54,30%	35 130,31 €	-9,79 €	-247,65 €
TF	1 929 000,00 €	17,29%	-0,70%	17,17%	331 189,43 €	793,09 €	-2 334,67 €
total					599 639,89 €	2 117,11 €	-4 227,07 €

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2018 DE LA COMMUNE

La réflexion déjà amorcée lors de la précédente réunion est poursuivie pour définir le projet de programme d'investissements 2018. Les engagements déjà pris et les orientations qui seront bien sûr à affiner et décider, s'élève globalement à 425 000 € TTC.

AFFECTATION DE RESULTAT 2017 ET BUDGET PRIMITIF 2018 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente l'intégralité du projet de budget 2018 se décomposant ainsi en tenant compte des particularités de l'année à savoir :

- Prudence sur les énergies
- Diminution de certaines charges fixes (SDIS, SIVU)
- Pas de remplacement de Louis Noel Albert
- Plus de manifestations
- Politique AVAP :
 - Architecte Conseil : 4 000 €
 - Fonds vers la Fondation du Patrimoine : 15 000 €
- Plus aucun versement vers SMBB (4 320 €).

Section de fonctionnement

CPTE	DEPENSES	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2018 / BP 2017		BP 2018 / CA 2017	
11	Charges a caractere general	400 370 €	382 555 €	414 600 €	14 230 €	3,72%	32 045 €	8,38%
60	Achats et varation de stock	232 550 €	220 165 €	252 400 €	19 850 €	9,02%	32 235 €	14,64%
61	Services extérieurs	95 200 €	89 384 €	82 300 €	-12 900 €	-14,43%	-7 084 €	-7,93%
62	Autres services extérieurs	68 200 €	67 118 €	74 200 €	6 000 €	8,94%	7 082 €	10,55%
63	Impôts taxes et versements	4 420 €	5 888 €	5 700 €	1 280 €	21,74%	-188 €	-3,20%
12	Charge de personnel	817 500 €	815 707 €	800 000 €	-17 500 €	-2,15%	-15 707 €	-1,93%
14	Attenuation de produits	600 €	400 €	450 €	-150 €	-37,50%	50 €	12,50%
65	Autres charges de gestion	256 750 €	258 353 €	239 110 €	-17 640 €	-6,83%	-19 243 €	-7,45%
66	Charges financieres	52 000 €	50 344 €	50 000 €	-2 000 €	-3,97%	-344 €	-0,68%
67	Charges exceptionnelles	3 010 €	45 029 €	4 600 €	1 590 €	3,53%	-40 429 €	-89,78%
	Total	1 530 230 €	1 552 389 €	1 508 760 €	-21 470 €	-1,38%	-43 629 €	-2,81%
	Total sans charges exceptionnelles	1 527 220 €	1 507 360 €	1 504 160 €	-23 060 €	-1,53%	-3 200 €	-0,21%

CPT	RECETTES	BP 2017	CA 2017	BP 2018	BP 2018 / BP 2017	BP 2018 / CA 2017
13	Atténuation de charges	25 000,00 €	37 638,14 €	3 000,40 €	22 000 €	-88,00%
70	Produits des services	147 860,00 €	178 867,12 €	128 600,00 €	19 260 €	-13,03%
73	Impôts et taxes	1 115 969,00 €	1 128 491,90 €	1 109 114,89 €	6 854 €	-0,61%
74	Dotations	552 954,00 €	622 242,61 €	643 588,00 €	90 634 €	16,39%
75	Autres produits de gestion	90 000,42 €	99 179,16 €	102 000,00 €	12 000 €	13,33%
76	Produits financiers	50,00 €	59,08 €	50,00 €	- €	0,00%
77	Produits exceptionnels	6 300,00 €	48 162,98 €	800,00 €	5 500 €	-87,30%
	Total	1 938 133,42 €	2 114 640,99 €	1 987 153,29 €	49 020 €	2,53%
	Total sans recettes exceptionnelles	1 931 833,42 €	2 066 478,01 €	1 986 353,29 €	54 520 €	2,82%

Synthèse de la section de fonctionnement et possibilité de virement à la section d'investissement

TOTAL DES DEPENSES COURANTE	1 508 760,00 €	RECETTES	1 987 153,29 €
023 (virt section INV)	450 000,00 €		
658 (autres charges de gestion)	161 986,00 €	EXCEDENT REPORTE	133 592,71 €
TOTAL	2 120 746,00 €		2 120 746,00 €

SECTION INVESTISSEMENT (vue générale)

INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
	CA 2017	BP 2018		CA 2017	BP 2018
Déficit reporté		245 870,02 €	Excédent reporté	161 134,82 €	
Remboursement en capital des emprunts	145 236,56 €	167 000,00 €	Fctva	144 721,14 €	400 000,00 €
Dépôt et cautionnement			Excédents de fonctionnement	550 000,00 €	550 000,00 €
Dépenses d'équipement	1 958 226,42 €	425 000,00 €	Subventions année N	360 726,66 €	
Rar dépenses équipement		813 335,00 €	Subventions RAR		931 836,72 €
Travaux réserve possibles		804 631,70 €	Taxe aménagement	4 648,56 €	
			Nouveaux emprunts	626 000,00 €	124 000,00 €
Régl FCTVA budget eau	615,60 €		Virt prévisionnel 023		450 000,00 €
Transfert entre sections	35 232,40 €		Transfert entre sections	42 032,40 €	
			Transfert avance	4 177,38 €	
Total des dépenses	2 139 310,98 €	2 455 836,72 €	Total	1 893 440,96 €	2 455 836,72 €

Les simulations de 2018 à 2022, tenant compte de toutes ces orientations figurent dans le rapport complet « Adelyce » qui sera inséré sur le site internet avec ce compte rendu.

Après avoir validé à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2017 de 683 592.71 € :

- 133 592.71 Euros à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement
- 550 000.00 Euros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le **BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL** se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à **2 120 746 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à **2 455 837 €**.

ADMISSION EN NON-VALEUR - TITRE ANNULE

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal à l'unanimité, valide les propositions d'annulation des recettes** figurant au bilan des restes à recouvrer dressé par la Trésorerie et pour lesquelles il n'y a plus aucun recours pour en obtenir le versement.

Les sommes ainsi inscrites à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » sont les suivantes :

- **5 161.00 € sur le budget annexe du Parc Locatif**
- **222.70 € sur le budget principal de la commune.**

Par ailleurs, **Monsieur le Maire est autorisé à annuler une somme de 950.14 € suite à une erreur matérielle.** Cette somme sera inscrite à l'article 673 « Annulation de titres » du budget principal.

ACHAT DE MATERIEL

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide :

- **Le devis de Ric Collectivités d'un montant de 902.40 € TTC pour l'achat de 6 écrans** destiné à remplacer les écrans défectueux et à pourvoir d'un 2^{ème} écran, les agents qui en ont l'utilité ce qui peut très nettement leur donner un réel confort de travail.
- **Le devis de Lière Buro Design d'un montant de 568.03 € TTC pour un complément de mobilier** dans le bureau « Urbanisme ».
- **Le devis de Signaux Girod pour l'achat de panneaux routiers d'un montant de 2 075.12 € TTC.**

MISE EN SECURITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le devis de la SAS Delaire pour la mise en sécurité des commandes d'éclairage public d'un montant de 9 196 €.

HORAIRES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE EN JUILLET ET AOUT 2018

Comme l'année passée, et après validation du principe par le service administratif, le Conseil Municipal à l'unanimité, fixe les horaires d'ouverture de la mairie comme suit pour la période du 2 juillet au 24 août 2018 :

La mairie sera ouverte tous les après-midi de 13h30 à 17 heures – Fermeture le matin

AVENANT DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE POUR L'UTILISATION DES CARTES D'ACHAT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de reconduire le contrat de carte d'achat avec la Caisse d'Epargne pour une durée de 36 mois à compter du 30.04.2018 pour 2 cartes**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant,** pour continuer (selon les mêmes conditions que celles du contrat précédent) à bénéficier de ce moyen de paiement.

REFLEXION SUR PARCELLES AUX ABORDS DE LA BOUTONNE

La Scierie Archimbaud et Fils de Secondigné sur Belle s'est manifestée auprès de la commune pour acquérir la parcelle communale située aux abords de la Boutonne cédée par les consorts Pommier (Délibération du Conseil Municipal en date du 10.11.2014). Cela fut l'occasion d'une discussion élargie à la possibilité pour la commune de disposer d'un droit de passage sur les parcelles appartenant à des particuliers, que la Société pourrait être amenée à acquérir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier avec la Société Archimbaud et Fils.

PROPOSITION DE VENTE D'UNE PROPRIETE PRIVEE A LA COMMUNE

La famille Rousseau propose de céder la maison de ses parents qui sont décédés en ce début d'année. Ce bien situé Rue de la Justice est proposé à la commune au prix de 12 000 €. Des photos ont été prises pour permettre aux élus de mener une réflexion et de se positionner sur cette offre. Ce bien est totalement à rénover, mais sa position géographique est importante dans l'ensemble urbain. Une rénovation en vue de sa location, permettrait de valoriser le quartier en montrant par ailleurs, ce qu'il est possible de faire en respectant l'AVAP.

Le débat souligne quelques divergences de point de vue, les uns s'interrogeant quant au potentiel locatif et au montant des travaux de rénovation à envisager, les autres considérant qu'il s'agit d'une réelle opportunité de valoriser le cheminement des visiteurs depuis la Place Cail vers la Place Malesherbes en passant par la venelle, tout en créant également une source de revenus ultérieurs pour la collectivité dès que le paiement des échéances couvert par le loyer sera terminé.

L'éventualité d'une démolition pour étendre la zone de parking évoquée, ne peut être envisagée dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 12 voix pour (3 contre et 4 abstentions) :

- décide d'acquérir cette propriété au prix de 12 000 € avec pour objectif de la rénover pour en faire une « maison témoin », de la démarche d'amélioration et de valorisation du patrimoine local.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

VALORISATION DU PATRIMOINE – VITROPHANIE

Madame Nicole Bettan adjointe, présente le travail mené par la commission créée pour l'obtention de la marque Petites Cités de Caractère. La commission propose de valoriser les vitrines de locaux dont l'activité a cessé, ciblées dans le rapport de la commission de labellisation.

Les propriétaires concernés ont été contactés pour leur expliquer la démarche de la commune dont l'objectif est d'améliorer l'esthétique des grandes vitrines, par de la vitrophanie.

Par ailleurs, il est proposé de mettre un poster autocollant, sur le panneau d'affichage à l'entrée de la ville côté ouest, situé sur le terrain de Stockfouille pour le transformer en message d'accueil.

Le plan cavalier pourrait être utilisé comme motif pour les vitrines et le château de Javarzay pour le panneau d'affichage à l'entrée du bourg.

Sur proposition de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le principe, accepte le devis de Graphic Application (mieux disant), pour la fourniture et pose des vitrophanies et du panneau, de 2 429 € TTC et autorise la signature des conventions de mise à disposition avec les propriétaires qui avaient d'ores et déjà donné leur accord de principe.

BILAN DES ACTIVITES 2017 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Nicole Bettan dresse comme chaque année le bilan de l'activité du service social de la commune en 2017, tableau du montant et de la nature des dépenses à l'appui.

En 2017, 1078 personnes ont été reçues par le CCAS, dont 56 visites à domicile ou à l'EHPAD.

Le montant des aides attribuées est globalement en baisse du fait de la mise en place du nouveau règlement d'attribution mis en place au 1^{er} janvier 2017 qui a permis de revenir à une situation permettant d'envisager 2018 avec un peu plus de souplesse.

FSL : 17 aides

Bons : 44 bons accordés en 2017 permettant d'aider 102 personnes avec une répartition de 18 personnes seules, 15 parents isolés et 11 familles.

L'aide Piscine / Cinéma :

Piscine : bonne fréquentation en 2017 après une année 2016 exceptionnelle.

Cinéma : en constante augmentation depuis 5 ans. 157 entrées utilisées cette année.

L'aide Pass'sport et Loisirs : montant de l'aide en baisse à rapprocher de la baisse de 10 € par coupon décidée par les mairies.

Les subventions aux associations reconduites pour l'ABRI, l'ADMR et le Secours Populaire

Aide au permis de conduire : 2 codes obtenus - 2 permis obtenus

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargée de l'Animation de la Ville et de la Communication annonce :

- La préparation en cours du prochain journal « Couleur à la Une » et sa distribution début mai
- Une prochaine réunion de la commission animations de la ville dont la date sera à préciser.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux-Voirie et de la Valorisation du patrimoine

- Indique que la liste des travaux effectués en régie (par les agents communaux) en mars sera transmise aux élus avec le compte rendu de la séance.
- Fait le point des travaux de rénovation du logement Rue Maurice Gadioux, et d'enfouissement de réseaux en cours (il répond aux interrogations de Monsieur Arthur Jones riverain).

Monsieur le Maire évoque ensuite diverses informations ou sujets d'actualité parmi lesquels :

- Le décès de Monsieur Jean Maurice Banc, agent communal parti à la retraite en 2011
- Le report de la date de départ à la retraite de Monsieur Christian Beaudoin suite à la réponse de la Caisse de Retraite.
- L'inauguration de la Mairie rénovée, le 12 Mai 2018 à 11 heures.
- Le projet de Commune Nouvelle avec inscription des élus aux différents groupes de travail pour faire évoluer le projet. Une réunion d'information de la population sera organisée le 15 mai.
- Proposition est faite de créer une équipe avec élus et agents pour le tournoi du 1^{er} mai 2018.
- La prochaine réunion aura lieu le 14 mai 2018.

Monsieur Pascal Truteau évoque l'état des chemins dont Monsieur Joël Proust annonce la reprise dès que possible.

La séance est close à 23h50.

Ainsi délibéré, le 16 Avril 2018, en Mairie de Chef Boutonne

Le Maire,
Fabrice MICHELET